

tiroient pour les deux Indes, & y commenceroient l'œuvre, & que les autres resteroient en France pour leur préparer des coopérateurs, gérer les affaires de leurs Eglises & missions, administrer leurs biens, & leur envoyer les secours temporels.

Cinq de ces Prêtres François partis pour Rome, présentèrent à la Congrégation de la Propagande, le premier Juillet 1658, au nom de la Société, une supplique, par laquelle ils demandèrent la permission de fonder un Séminaire qui eût pour unique fin la propagation de la foi auprès des Infidèles, & dans lequel pussent se rassembler des Ecclésiastiques, pour éprouver leur vocation, & se préparer à remplir quelque mission que ce fût.

Cette supplique fut soussignée des noms de MM. de Laval, Lambert, Pallu & autres membres de leur Société.

M. Lambert fut sacré Evêque de Bérithé, & nommé Vicaire Apostolique pour les Royaumes de Chine & Cochinchine: M. Pallu fut fait Evêque d'Héliopolis, & Vicaire Apostolique au Tonquin. M. Cotelendi fut sacré Evêque de Métellopolis, Vicaire Apostolique au Royaume de Siam. M. de Laval enfin fut nommé Evêque de Pétrée, & député pour le Canada en cette même qualité de Vicaire Apostolique.

Ces Evêques qui emmenaient avec eux quelques missionnaires, laissèrent à Paris les sieurs de Meurs, Gazil, Fermanel, Besard, Poitevin, Lambert, Desportes, & Tircault, Prêtres de leur société: ils les chargèrent du soin du temporel des missions, de la régie de leurs affaires personnelles, & de l'établissement d'un Séminaire. Ils leur confièrent sur ces trois objets les pouvoirs les plus amples; on n'a pu retrouver que les procurations de M. de Bérithé & de M. d'Héliopolis, par lesquelles on peut juger des autres, & de l'intention commune de la Société.

Par sa procuration du 14 Juin 1660, M. de Bérithé donna à MM. de Meurs & Fermanel, Prêtres, & à MM. de Garibal & de Voyer d'Argenson laïcs, le pouvoir d'obtenir pour lui & en son nom telles Lettres de Sa Majesté qu'ils juge-